Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20261109-2026_11_12-DE

N° 2026.11.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-sept octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et RENOUARD.
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLÈRE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTE EXCUSÉE : **Mme PICOUT (donne procuration à Mme RENOUARD)**

--- ===0=== ---

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°4

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « Commune » de l'exercice 2026.

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
Article 6812 : Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir
+ 470,00 €

Chapitre 011 : Charges à caractère générale »
Article 613 « Locations » - 470.00 €

Dépenses Investissement :

Opération 93 « Terrains de football » :
Article 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » + 3 000,00 €

Opération 96 « Logements Place de l'Église »
Article 2135 « Installations générales, agencements aménagement des constructions »
+ 6 000,00 €

Opération Financières
Article 1641 « Remboursement capital » + 2 100,00 €

Opération 113 « Economie des ressources »
Article 231 « Immobilisations corporelles en cours » - 11 100,00 €

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.